

Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés







🕋 Investissement immobilier : pourquoi consulter votre notaire ?

Pourquoi investir dans l'immobilier?

- Patrimoine tangible et sécurisé
- Revenus complémentaires (loyers)
- Effet levier du crédit
- **Avantages fiscaux sous conditions**

Mais attention : le rendement réel dépend fortement du régime fiscal choisi. Le notaire vous guide pour adapter votre stratégie à votre situation personnelle.

Location nue (non meublée)

Les loyers perçus sont imposés dans la catégorie des revenus fonciers.

- Régime micro-foncier
 - Applicable si les revenus fonciers < 15 000 € / an
 - Abattement automatique de 30%
 - Simple, mais peu avantageux si vous avez des travaux importants
- 📌 Exemple : Pour 10 000 € de loyers/an → 7 000 € imposables
- Régime réel
 - Obligatoire si loyers > 15 000 € / an ou sur option
 - Déduction des charges réelles :
 - Travaux (réparations, améliorations)
 - Intérêts d'emprunt
 - Taxes foncières
 - Frais de gestion...

→ Intéressant si charges > 30 % des loyers

OFFICE NOTARIAL BEZANNIER-BOUQUET & EMONET OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

> Membre d'une association agréée Le règlement des honoraires par chèques est accepté







Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés





Déficit foncier

- Imputable sur le revenu global jusqu'à 10 700 €/an
- Excédent reportable sur les revenus fonciers pendant 10 ans

Les régimes spéciaux (Pinel, Malraux, etc.) ne sont pas cumulables avec le régime réel.

Location meublée

Les loyers sont imposés en tant que Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC).

LMNP (Location Meublée Non Professionnelle)

Conditions:

- Recettes locatives < 23 000 € / an
- OU < 50 % des revenus globaux

Micro-BIC

• Plafond: 32 900 €/an

• Abattement de 50 %

+ Jusqu'à 82 200 €/an avec abattement de 71 % pour :

- o Gîtes ruraux
- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes

Régime réel BIC

- Déduction des charges réelles
- Possible amortissement du bien
- Choix pertinent si dépenses > abattement

🎁 Dispositifs de défiscalisation

★ Loi Pinel

OFFICE NOTARIAL BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

Membre d'une association agréée Le règlement des honoraires par chèques est accepté







Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés





- Réduction d'impôt jusqu'à 21 % du prix du bien
- Location nue dans le neuf ou réhabilité
- Engagement de location 6, 9 ou 12 ans

Censi-Bouvard

- Location meublée en résidence services neuve
- Réduction d'impôt de 11 % du prix du bien (plafond : 300 000 €)

⚠ Non cumulable avec le régime LMNP **amortissable**

№ Le rôle du notaire dans votre investissement immobilier

Le notaire vous aide à :

- Choisir le régime fiscal adapté (micro, réel, Pinel, LMNP...)
- Évaluer la pertinence de l'investissement (rendement net, fiscalité, plus-value)
- Préparer les actes en conformité avec vos objectifs
- Intégrer l'investissement dans votre stratégie patrimoniale globale

🖈 À retenir

Type de location Régime fiscal Abattement ou déductions Seuils principaux

Nue Micro-foncier 30 % d'abattement < 15 000 €/an

Réel Déduction des charges réelles > 15 000 €/an ou sur option

Meublée Micro-BIC 50 % ou 71 % < 32 900 € ou 82 200 €

Réel BIC Charges réelles + amortissement > seuils ou sur option

Conclusion : investir, oui... mais bien accompagné!

OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

Membre d'une association agréée Le règlement des honoraires par chèques est accepté







Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés



Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE

L'immobilier reste un **levier puissant de construction patrimoniale**, à condition d'être bien **conseillé**. Avant de signer, parlez-en avec votre **notaire**, qui vous accompagnera :

- Dans le choix fiscal
- Dans la rédaction des actes
- Et dans l'intégration de votre investissement à votre stratégie patrimoniale

OFFICE NOTARIAL BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS Tél. 02 54 74 00 31 OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

